

Charles Menge expose à l'occasion d'une inauguration

CRANS. — Les représentants des autorités, ainsi qu'un nombreux public étaient les hôtes, vendredi dernier, de Mme Annie Röbyr et du peintre Charles Menge, à l'occasion de l'ouverture d'« Annie Boutique ».

Ainsi, dans une ambiance très sympathique, la station du haut plateau a ouvert les portes d'une boutique d'art où le bibelot original souligne l'élégance du meuble.

Dans ce cadre parfait, l'exposition Charles Menge ne cesse de surprendre par sa beauté naïve maîtrisée par le coup d'œil magistral du peintre.

Une belle réussite, qu'il vaut la peine de voir.

Notre photo : le peintre Charles Menge, lors de cette manifestation.



Tribune informations

La Tribune de Genève des 30 et 31 janvier 1971

Valais

Au Tribunal de Sion

Le gérant postal avait détourné 73.000 francs: sursis demandé

D'un correspondant du Valais

Sion. — Chromosomes et gènes se moquent des tribunaux et jouent parfois de ces tours. Le père est un haut magistrat valaisan d'une intelligence au-dessus de la moyenne, un homme de devoir certainement.

Le fils, 28 ans, père d'un enfant, qui a comparu vendredi devant le tribunal cantonal, présidé par M. Aloys Morand, ne justifie certes pas l'adage « tel père, tel fils ».

Il a à répondre d'abus de confiance, de faux dans les titres, de suppression de titres et de faux, sans parler des infractions à la loi sur le service postal. Ses délits lui ont procuré 73.000 francs en quelques mois.

En première instance, ce gérant

postal d'une belle station valaisanne en plein développement avait été condamné à 30 mois d'emprisonnement.

Son défenseur, Me François-Joseph Bagnoud interjeta appel de ce jugement, il plaida avec chaleur pour une peine plus clémente assortie du sursis.

Bond dans l'échelle sociale

Le gérant postal utilisait à des fins personnelles des montants confiés par des usagers, il y eut 92 versements différés.

Afin de masquer ses détournements, le postier roulant carrosse allait jusqu'à détruire des bulletins de versement, à cacher ou à jeter des talons de mandats. Grâce au père, sans doute, les PTT ont été entièrement dédommagés et ne se sont pas constitués partie civile.

Mais examinons l'accusé tel que le voit Me Bagnoud: il a été mauvais à l'école primaire, inexistant à l'école secondaire, qu'il a dû abandonner. Echeec scolaire complet donc.

Il deviendra chauffeur aux PTT, métier qu'il a repris aujourd'hui mais dans une autre administration, puis manutentionnaire postal.

La position sociale du père aidant, sans doute, il sera soudain catapulté gérant d'un bureau postal nouvellement créé dans une

station, sans étape intermédiaire. Et lui qui, tant qu'il était à la place sociale correspondant à ses capacités, n'avait jamais eu affaire à la justice, va essayer de jouer les fils à papa pour de bon, avec le résultat que l'on sait.

Comment le personnage, dont le comportement est infantile selon le psychiatre, a-t-il fait le bond du manutentionnaire au gérant ?

Sursis, pas sursis ? Sentimentalement, l'on pencherait plutôt pour une suspension de peine, car l'on se met à la place du père.

Juridiquement, le Tribunal cantonal appréciera et communiquera ultérieurement son jugement.

(Rn.)

De Charles Menge à Salvador Dali

Sion. — Le peintre du Valais, Charles Menge, qui vient de franchir la cinquantaine et qui peint inlassablement depuis les bancs de l'école, a choisi cette fois Montana pour exposer ses toiles les plus récentes. Il expose depuis vendredi soir et jusqu'au 20 février chez « Annie », à Montana.

Rappelons que dans une autre station célèbre, à Zermatt, s'ouvre ce soir samedi à 17 heures à la Galerie Taugwalder une exposition de lithographies et dessins de Salvador Dali. (R.N.)

Décès subit de l'instructeur des pompiers

Sion. — L'instructeur des pompiers sédunois bien connu Charles Morard, qui exerçait cette fonction depuis 35 ans, et qui a sauvé au cours de sa longue carrière des vies humaines, est mort subitement vendredi à Montana, où il s'était rendu.

Charles Morard avait 61 ans, il ne laisse pas de descendants. Il vivait avec le commandant des pompiers Louis Bohler. (Rn.)